

**Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

**DD28 - 02.38.77.33.68**

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE  
 MONSIEUR LE PRESIDENT - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE THIMERT GATELLES  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST SAUVEUR MARVILLE  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST ANGE ET TORCAY  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SERAZEREUX  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE PUISEUX  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ORMOY  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MAILLEBOIS  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE BOULLAY LES DEUX EGLIS  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LANDELLES  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CLEVILLIERS  
 MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE CHATEAUNEUF EN THYMERAI  
 MONSIEUR LE DIRECTEUR - SOCIETE GEDIA  
 MONSIEUR - CA AGGLO DU PAYS DE DREUX  
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES  
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST MAIXME HAUTERIVE  
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST JEAN DE REBERVILLIERS  
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE FONTAINE LES RIBOUTS  
 MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CHALLET

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE**

<b>Prélèvement</b>	<b>00124309</b>	<b>Commune</b>	<b>LANDELLES</b>
<b>Unité de gestion</b>	0853 COM AGGLO PAYS DE DREUX REGIE	<b>Prélevé le :</b>	<b>lundi 23 septembre 2024 à 10h59</b>
<b>Installation</b>	CAP 001934 LA VALLEE DE PLUVIGNON	<b>par :</b>	LEL
<b>Point de surveillance</b>	P 0000003759 CAPTAGE DE PLUVIGNON	<b>Type visite :</b>	P1
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET DE REFOULEMENT AVT		

**Analyses laboratoire**

Résultats

Limites de qualité  
inférieure supérieure

Références de qualité  
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type del'analyse : PFAS

Code SISE de l'analyse : 00130250

Référence laboratoire : LSE2409-47082

**SUBSTANCES PER- ET POLYFLUOROALKYLÉES (PFAS)**

Substance	Résultat	Unité	Limite inférieure	Limite supérieure	Référence inférieure	Référence supérieure
Acide perfluorobutanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorodécane sulfonique	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-décanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoroheptanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluorohexanoïque	<0,002	µg/L				
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro-nonanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro-octanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoropentanoïque	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro tridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,005	µg/L				
Acide perfluoro tridécanoïque (PFTrDA)	<0,001	µg/L				
Acide perfluoro undécane sulfonique (PFUnDS)	<0,002	µg/L				
Acide perfluoro undécanoïque (PFUnA)	<0,001	µg/L				
Acide sulfonique de perfluorooctane	<0,001	µg/L				
Perfluorobutane sulfonate	<0,001	µg/L				
Perfluorohexane sulfonate	<0,001	µg/L				
Somme de 20 substances perfluoroalkylées (PFAS)	<0,001	µg/L		2,00		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00124309)**

Eau brute souterraine conforme aux limites de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 9 octobre 2024

P/le Préfet,  
P/ le directeur départemental,  
Le Référent de l'unité Eaux  
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE